



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
-----ó-----

Présidence de la République



DOSSIER DE PRESSE

TOURNEE AGRICOLE DU PRESIDENT MACKY SALL DANS LES REGIONS DE FATICK, KAOLACK ET KAFFRINE

DU 19 AU 21 SEPTEMBRE 2020)

INTRODUCTION

Son Excellence Monsieur Macky SALL se rend dans les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine, du samedi 19 au lundi 21 septembre 2020 pour sa première tournée économique après l'apparition de la Covid 19, avec son lot de conséquences économiques. Grâce aux résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), les fondements économiques de notre pays ont tenu face aux chocs exogènes. C'est ainsi que le Chef de l'Etat a lancé le Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES) pour faire face aux effets de la crise sanitaire mondiale. Après la période d'adaptation au nouveau contexte imposé par le coronavirus, le Président Macky SALL a validé le Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP2A) qui permettra au Sénégal de garder ses chances d'émergence intactes malgré la conjoncture internationale.

A l'orée de cette séquence historique, le Président Macky SALL a décidé d'aller à la rencontre des acteurs agricoles, maillons incontournables du Programme de Relance de l'Economie nationale dont l'agriculture est l'un des leviers essentiels.

D'ailleurs, pour la présente campagne agricole, le Chef de l'Etat a décidé d'octroyer des ressources budgétaires exceptionnelles de l'ordre de 60 milliards de FCFA, contre 40 milliards pour la précédente.

A Fatick, Kaolack et Kaffrine, les moyens de production sont renforcés et les sillons tracés pour un renouveau agricole, prémices d'une autosuffisance alimentaire plus que jamais à portée de main.



PRESENTATION DE FATICK

La région de Fatick est frontalière avec la Gambie. Elle est entourée au nord et au nord-est par les régions de Thiès, Diourbel et Louga, au sud par la République de Gambie, à l'est par la région de Kaolack et à l'ouest par l'océan Atlantique. L'activité économique de la région reste dominée par l'agriculture, l'élevage et la pêche mais les autres secteurs d'activités notamment le tourisme, présentent un intérêt certain pour le développement économique de la région. Avec 613 000 habitants, la région de Fatick s'étend sur 7 930 km².

Fatick, terre de records agricoles

Région agricole par excellence, Fatick enregistre régulièrement des statistiques agricoles impressionnantes dans les domaines des cultures arachidières et céréalières.

C'est ainsi qu'elle a obtenu, en 2017/2018, les meilleurs résultats dans la production de mil et d'arachide avec respectivement 189.690 tonnes et 230.104 tonnes.

Avec la très bonne pluviométrie enregistrée cette année, d'autres records agricoles sont en passe d'être battus par les vaillants agriculteurs de cette région.

Les bonnes performances de la région centre sont le fruit des efforts consentis par l'Etat dans la subvention des intrants et du matériel agricole, le renforcement de la formation, la maîtrise de l'eau. Autant d'actions qui ont eu pour résultats de mettre les paysans en confiance. Le paysan fatickois, depuis quelques années, tire son épingle du jeu dans le difficile métier d'agriculteur.

L'agriculture emploie près de 90% de la population active de la région de Fatick. L'activité agricole y occupe une superficie de plus de 280 000 hectares. Elle est de type extensif et fortement dépendante de la pluviométrie qui varie entre 400 et 600 mm dans le département de Gossas et à plus de 1000 mm dans le département de Foundiougne.

Les principales cultures sont le mil, l'arachide d'huilerie, le maïs, le sorgho et le riz. Des cultures diverses sont également enregistrées



comme le niébé, le sésame, le manioc et le coton particulièrement dans le département de Foundiougne. La production se fait essentiellement sous pluie, aucune spéculation ne fait l'objet d'irrigation dans la région qui recèle pourtant d'énormes plans d'eau. Aussi, les cultures maraîchères et fruitières ont également cours dans la région.

Les terres salées ou « tannes », impropres à l'agriculture représentent environ 33% de la superficie totale de la région. Avec la forte présence des projets de lutte contre les tannes, les emblavures connaissent progressivement des évolutions importantes, notamment dans le département de Fatick.

Le processus de salinisation a déjà affecté 264.500 hectares de terres faisant de Fatick la région la plus durement touchée par ce phénomène dans la zone du bassin arachidier. Sur une superficie de 389 500 hectares de terres salées dans le bassin arachidier, 264 500 se trouvent dans la région de Fatick.

PRESENTATION DE LA REGION DE KAOLACK

La région de Kaolack est issue de la réforme administrative de mars 1984. A cet effet, la région naturelle du Sine-Saloum, est divisée en deux : Fatick et Kaolack. Elle compte alors trois départements : Kaolack, Kaffrine et Nioro du Rip. La réforme du 10 septembre 2008 a érigé le département de Kaffrine en région. Séparée de Kaffrine, la région de Kaolack est désormais composée de trois départements : Kaolack, Nioro du Rip et Guinguinéo. Située dans le centre-ouest du pays, elle est frontalière avec la Gambie, à cheval sur la zone sahélienne Sud et la zone soudanienne Nord. Elle s'étend sur 16 010 km² pour 1 066 375 habitants.

Un grenier agricole en plein essor

Depuis 2012, le Sénégal a enclenché une nouvelle dynamique de transformation structurelle de son économie. Ces dernières années, avec la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui permet entre autres, de « construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable » vision déclinée par le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) volet agricole détaillé de son axe1, le Gouvernement du Sénégal a pris des mesures importantes visant l'amélioration de la production, la compétition saine et organisée des acteurs pour la collecte et la commercialisation de graines d'arachide.

Il a également facilité l'ouverture vers les marchés d'exportation de produits et sous-produits de l'arachide, avec des graines de haute qualité. Cette nouvelle orientation

politique a permis de redynamiser le secteur agricole et d'offrir de nouvelles opportunités aux producteurs et opérateurs dans la collecte, la transformation et l'exportation de l'huile et de graines d'arachide.

Pour la campagne agricole 2019-2020, certaines mesures d'organisation de la commercialisation de l'arachide sont prises. Ainsi, la lettre circulaire N°1371/MAER/DA du 29 Novembre 2019 a fixé le démarrage de la campagne de commercialisation de l'arachide au 3 décembre 2019. Quant à la lettre circulaire numéro 1412/MAER/DA du 04 décembre 2019, elle détermine les prix fixés au kilogramme de semences certifiées par niveau de multiplication. Pour mieux sécuriser les revenus des producteurs et leur garantir un prix suffisamment rémunérateur, l'arrêté interministériel numéro 026535 du 03 décembre 2019 fixe ainsi en son article premier, la période de collecte allant du 03 décembre 2019 au 25 mai 2020 et en son article 2, le prix plancher de collecte de l'arachide à 210 F. CFA.

La campagne agricole 2020-2021 est porteuse

d'espoir, au regard des belles performances en vue, dans un contexte marqué par la crise sanitaire mondiale et son corolaire de conséquences économiques. Au niveau régional, les mises en place des semences d'arachide, de maïs, du sorgho, du sésame et du niébé se sont bien déroulées.

En outre, pour la présente campagne, le laboratoire d'analyse des semences de la Direction régionale du Développement rural de Kaolack a prélevé 258 échantillons d'arachide et 93 pour les céréales qui ont fait l'objet d'analyse et de certification.

La majeure partie des producteurs s'activent dans :

- La poursuite du labour et le hersage des parcelles ;
- Le début de la plantation du manioc ;
- La poursuite des semis de quelques espèces diverses ;
- L'acquisition d'équipements agricoles et de moyens de traction ;
- Le sarclo-binage, l'épandage d'engrais et le démariage des parcelles de céréales.

OBJECTIFS ATTEINTS POUR LA MISE EN PLACE DES FACTEURS DE PRODUCTION

La mise en place des facteurs de production s'est bien déroulée. L'objectif fixé à 9 824,5 tonnes est atteint à 100%. Ainsi, le département de Kaolack a reçu 3 037,5 tonnes ; celui de Nioro 5 493 tonnes et Guinguinéo 1 294 tonnes. De même, la cession de l'arachide est bouclée à 100% dès la fin du mois de juin.

La situation régionale se présente comme suit pour l'arachide:

	DEPARTEMENTS	ARACHIDE (Tonnes)			
		Prévu (P)	Stock réceptionné (R)	Stock vendu (V)	Reliquat (Re)
	Kaolack	3 037,5	3 037,5	3 037,5	0
	Nioro	5 493	5 493	5 493	0
	Guinguinéo	1 294	1 294	1 294	0
	Total région	9 824,5	9 824,5	9 824,5	0
	Taux de mise en place %		100		
	Taux de vente %			100	

(P= Prévu, V=Vendu, R= Reçu, Re= Reliquat)

Pour les espèces diverses, le taux de mise en place régionale est à 93,4% sur un objectif de 2 810 tonnes, 2 625 ont été mise en place et celui de la cession à 92,3% soit 2422,1 tonnes.

En ce qui concerne le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR), au mois de juin 2020, le taux de mise en place du riz est à 62,3% sur un objectif de 278,5 tonnes et celui de la distribution est à 95,7%.

Pour l'engrais, le taux de mise en place est à 98,53% sur un objectif de 12 801 tonnes et celui de la cession est à 98,5%. La fin des mises en place et de cession des engrais NPK et Urée est fixée par lettre circulaire du MAER n° 00552 du 07 juillet 2020.

Par ailleurs, des attaques de chenilles, dans la 2ème décade du mois de juillet, ont été notées dans des parcelles d'arachide, de mil, maïs et de cultures horticoles dans le département de Nioro (communes de Paoskoto, Gainte Kaye, Ndramé Escale et de Wack Ngouna) et de celui de Kaolack dans les communes de Keur Baka, de Thiaré et Ngonthie. Les unités de traitement de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) déployées dans les zones infestées ont vite maîtrisé la situation.

PRESENTATION - KAFFRINE

La région de Kaffrine a été créée à la suite des réformes administratives de 2008. Avec une population de 600 000 habitants, la région couvre une superficie de 11.492 km² ce qui en fait l'une des plus grandes régions du Sénégal. Kaffrine est limitée au Nord par les régions de Diourbel et Louga, à l'Est par la région de Tambacounda, au Sud par la République de la Gambie, et à l'Ouest par la région de Kaolack.

Maillon fort de productivité arachidière

Kaffrine fait partie des plus jeunes régions du pays. Elle représente 5,6% du territoire national et peut se targuer d'être la première région productrice d'arachide du Sénégal. Cet ancien département de Kaolack, bassin de l'arachide par excellence, est une région à forte vocation agricole. L'agriculture occupe en effet 75% de la population régionale.

Par ailleurs, Kaffrine est la première région productrice d'arachide du Sénégal. Les 43 916 ménages agricoles de la région disposent d'exploitations relativement importantes comparées au niveau national. 45,7% des ménages agricoles cultivent entre 1 et 5 ha et 32,1% entre 6 et 10 ha. Plus est, la région dispose de grands exploitants agricoles puisque, 5,2% des ménages agricoles cultivant plus de 20 ha alors que la moyenne nationale est de 2,6% selon les données de 2013.

Dotée d'outils agricoles plus performants, de grands exploitants tous abonnés aux méthodes modernes du machinisme agricole et surtout d'usines agricoles, la région de Kaffrine

peut désormais jouer pleinement sa partition à l'heure du consommateur local et dans un contexte post Covid avec une tendance à la baisse dans presque tous les secteurs d'activités.

Pour la présente campagne agricole, la région de Kaffrine a eu un quota de 13.521 tonnes pour les semences d'arachide. Elle a également reçu 11.918 tonnes d'engrais toutes formules confondues contre 10.309 tonnes lors de la campagne précédente, soit une hausse de 16%.

ANIDA : UN NID D'OPPORTUNITES

L'Agence réalise des fermes agricoles Naatangué à partir de ressources provenant du BCI mais aussi à travers des programmes sur financement extérieur dont elle assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Les types de fermes qui sont réalisées dans les trois régions Kaolack, Fatick et Kaffrine sont :

- **Les fermes familiales intégrées** «Naatangué» et le « waar wi » (bloc de 10 fermes familiales): qui s'appuient sur l'exploitation de points d'eau alimentés par les nappes superficielles et ayant le solaire comme source d'énergie pour l'ex-

haure. Elles sont composées d'une aire maraîchère, d'un bassin piscicole, d'un poulailler, d'une étable et d'un habitat permettant à l'agriculteur de vivre dans son exploitation. Les « Fermes Familiales Naatangué » constituent une base pour asseoir une politique de modernisation des exploitations familiales ;

- Les fermes villageoises « Naatangué » (2 à 100 ha) : qui sont des exploitations modernes sous maîtrise de l'eau adoptant les nouvelles technologies (goutte à goutte, pivot, aspersion) et orientées sur les productions horticoles et animales avec deux types :

- **Les fermes horticoles;**

- **Les fermes villageoises intégrées** (végétales et animales notamment avicoles et laitières); L'Agence est aujourd'hui dans une dynamique de généralisation du mixte énergétique dans les fermes avec l'installation de station de pompage intégrant le solaire à la fois des générateurs thermique et solaire. Cette orientation permet de réduire les charges d'exploitations et d'accroître ainsi les revenus des producteurs.

Fermes réalisées et réceptionnées dans la région de Kaolack

BCI : Six (06) fermes villageoises Naatangué ont déjà été réalisées pour un montant de 1 809 607 945 FCFA

Fermes réalisées avec les partenaires

Programme Agricole Italie-Sénégal (PAIS) : Dix (10) fermes familiales Naatangué sont réalisées dans le département de Kaolack pour un

montant total de 100 000 000 FCFA. Soit un coût global d'investissement de 1 909 607 945 FCFA pour 16 fermes agricoles Naatangué dans la région de Kaolack.

Fermes réalisées et réceptionnées dans la région de Fatick

BCI : Six (06) fermes villageoises Naatangué ont déjà été réalisées pour un montant de 219 289 790 FCFA

Fermes réalisées avec les partenaires

Projet d'Appui à la réduction de la migration à travers la Création d'Emplois Ruraux au Sénégal (PACERSEN) : Deux (02) fermes villageoises Naatangué et deux (02) ferme Waar wi regroupant chacune 10 fermes familiales sont en cours de réalisation et seront réceptionnées en fin décembre pour un montant total de 361 685 749 FCFA.

Ainsi, le coût global d'investissement s'élève à 580 975 539 FCFA pour 26 fermes agricoles Naatangué dans la région de Fatick.

Fermes réalisées et réceptionnées dans la région de Kaffrine

BCI : Trois (03) fermes agricoles Naatangué ont déjà été réalisées pour un cout global de 260 713 837 FCFA

Fermes réalisées avec les partenaires

Projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA LouMaKaf). Vingt-cinq (25) fermes villageoises



Naatangué ont déjà été réalisées pour un cout global de 1 962 366 550 FCFA.

Projet d'Appui à la réduction de la migration à travers la Création

d'Emplois Ruraux au Sénégal (PACERSEN) : Quatre (04) fermes villageoises Naatangué déjà mises en valeur et trois (03) autres seront réceptionnées en fin décembre 2020 pour un montant total de 382 014 964 FCFA

En perspective, il est prévu, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet régional d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation dans le Sahel (PARIIS),

une (01) ferme villageoise Naatangué dans la région de Kaolack et dans le cadre du Programme d'Appui au Programme national d'Investissement agricole du Sénégal (PAPSEN), la réalisation de douze (12) fermes villageoises Naatangué dans la région de Fatick.

Ainsi, soixante-dix-neuf (79) fermes « Naatangué » ont été réalisées et réceptionnées pour un coût global 5 095 678 795 FCFA dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine. La mise en valeur de ces fermes a permis la création de 3 890 emplois et une production annuelle 14 520 tonnes.